
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Votants: 15

Séance du 07 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 07 octobre 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Patrick LEHAGRE, Yvette DUTERTRE, Muriel CHERUAU, Ghislain GUYON, Christine LAVEAU, Christiane MACHEFER, Yann JAUNASSE, Marie-Pierre CHUM, Alain GAUTIER, Martine DEMEURÉ, Valérie BOUIN, Jacques BOULLENGER

Représentés: Jean AGEORGES par Yvette DUTERTRE, Jacques MOTARD par Patrick LEHAGRE, Sydney HATWELL par Jacques BOULLENGER

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Martine DEMEURÉ

Monsieur le Maire, en ouverture de séance informe le conseil municipal qu'il convient d'ajouter un point à l'ordre du jour de cette séance. Cette modification fait suite à la rencontre avec la Présidente de l'Association des Parents d'Élèves (Garderie). En ce sens il a été convenu de mettre en oeuvre une convention de mise à disposition du personnel communal au profit de cette association. Cette modification d'ordre du jour a été approuvée unanimement.

Compte rendu des décisions du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

Les décisions prises depuis la séance du 1er septembre 2014 concernant :

- Achat d'un taille-haies de marque STHIL ORANGE HS81R version 600 pour 420,00 € HT.
- Conclusion d'un marché de travaux pour l'extension du réseau d'assainissement eaux usées sur le secteur du Coudray avec la SARL ROCHETTE pour 28 180,20 € HT
- Acquisition d'une armoire négative d'une capacité de 600 litres, d'une planche à découper et d'un chariot à 2 niveaux auprès de l'EUURL TOURAINE Vaisselle pour un montant de 1 085,40 € HT

Par ailleurs, suite aux fortes pluies intervenues le 13 février 2014 et aux problèmes d'inondations dans deux maisons au lieudit "Les Mauricieries" chez Monsieur et Madame COMBROUZE et Monsieur et Madame LEROUX . Ces familles sinistrées ont mis en cause la responsabilité de la Commune par courrier en LR/AR le 13 et 15 mars 2014. En ce sens, des études ont été lancées afin de sécuriser l'écoulement des eaux pluviales.

Il en ressort que des travaux d'aménagement doivent être engagés:

Le montant des prestations pour cette opération se décompose comme suit :

- GEOPLUS : 3 720,00 € frais de pré-étude,
 - GEOPLUS : 1 080,00 € relevé topographique
 - GEOPLUS : 4 680,00 € Honoraires relatifs à la mise en place de la mise en concurrence,
- Travaux estimés à : 60 000,00 € (estimatif GEOPLUS)

Objet : APE - Mise à disposition de personnel communal - 2014_058

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Monsieur le Maire expose :

- **Qu'**afin de formaliser la mise à disposition du personnel communal auprès de l'Association des Parents d'Élèves (Garderie), il est proposé de conclure une convention portant définition des conditions de la mise à disposition de personnel territorial entre l'Association des Parents d'Élèves (Garderie) et la Commune de Charentilly.

Considérant l'intérêt que revêt cette décision pour la Commune et l'Association des Parents d'Élèves (Garderie),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés:

- **Approuve** les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 1er septembre 2014

Objet: Budget Principal - Décision modificative n° 5 - 2014 053

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
023	Virement à la section d'investissement		73000.00
61522	Entretien bâtiments		-65566.40
6413	Personnel non titulaire		4800.00
74718	Autres participations Etat	2940.00	
7788	Produits exceptionnels divers	9293.60	
TOTAL :		12233.60	12233.60
INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
2188 - 244	Autres immobilisations corporelles		1400.00
2188 - 243	Autres immobilisations corporelles		900.00
2188 - 244	Autres immobilisations corporelles		700.00
21538 - 245	Autres réseaux		70000.00
021 - 00	Virement de la section de fonctionnement	73000.00	
TOTAL :		73000.00	73000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Modification du tableau des effectifs - 2014 054

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 3,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Monsieur le Maire expose :

Qu'en raison de l'évolution de la structure communale et des tâches afférentes à chacun des emplois à pourvoir ou pourvu, il s'avère nécessaire d'établir le tableau des emplois de la Commune au 1er septembre 2014 comme suit.

Personnel permanent titulaire ou stagiaire :

Administratif :

- 1 emploi de rédacteur territorial à 35/35^{ème},
- 1 emploi d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à 35/35^{ème},

Entretien :

- 2 emplois d'adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe à 35/35^{ème},
- 1 emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à 2,5/35^{ème}

Ecole Maternelle :

- 1 agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à 35/35^{ème} ,

Technique :

- 1 emploi d'adjoint technique principal territorial de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à 35/35^{ème}

Personnel non titulaire :

Animation :

- 1 emploi d'animateur territorial à 2/35^{ème}

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (14 votes pour et un vote contre) de ses membres présents ou représentés,

Approuve le tableau des effectifs de la commune de Charentilly tel que présenté ci-dessus,

Dit que cette modification prendra effet le 1^{er} septembre 2014,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision

Objet: Acquisition d'une partie de la parcelle AH n° 35 - 2014_055

Monsieur le Maire expose :

- **Que** dans le cadre du projet d'élargissement de l'impasse de la Fortinière il convient d'aligner la parcelle cadastrée AH n° 35, sise impasse rue de la Fortinière,
- **Qu'**il est nécessaire d'acquérir une bande de 17 m² se situant le long l'impasse de la Fortinière.
- **Que** Monsieur Fabrice MOREAU, a accepté de céder une partie de sa parcelle cadastrée AH n° 35 pour une surface de 17 m² au prix de l'euro symbolique afin de permettre l'alignement de sa parcelle à la voirie existante (impasse de la Fortinière)
- **Que** la Commune pourrait accepter ce prix de l'euro symbolique auquel s'ajouteront les frais d'actes.
- **Considérant** l'intérêt que revêt cette décision pour la Commune de CHARENTILLY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **Décide** d'acquérir une partie de la parcelle AH n° 35 pour procéder à l'alignement de cette parcelle à la voirie existante (Impasse de la Fortinière) correspondant à une bande de 17 m² située le long de la rue de l'impasse de la Fortinière pour l'euro symbolique et de prendre à charge les frais d'actes et de bornages afférents à cette décision,
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les documents liés à cette décision.

Objet: Modification des tarifs photocopies - 2014 057

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 30/2003 en date du 12 mai 2003 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits des photocopies de documents sollicités par les usagers,

Monsieur le Maire, expose :

- **Qu'il** est proposé de revoir les tarifs de la régie photocopie.
- **Que** les tarifs des photocopies pourraient être les suivants :
 - * Format A4 (Noir et Blanc) : Recto = 0,15 €
Recto / Verso = 0,30 €
 - * Format A3 (Noir et Blanc) : Recto = 0,20 €
Recto / Verso = 0,40 €
 - * Format A4 (Couleur) Recto = 0,30 €
Recto / Verso = 0,60 €
 - * Format A3 (Couleur) Recto = 0,40 €
Recto / Verso = 0,80 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés:

- **Fixe** les tarifs des photocopies aux montants suivants :
 - * Format A4 (Noir et Blanc) : Recto = 0,15 €
Recto / Verso = 0,30 €
 - * Format A3 (Noir et Blanc) : Recto = 0,20 €
Recto / Verso = 0,40 €
 - * Format A4 (Couleur) Recto = 0,30 €
Recto / Verso = 0,60 €
 - * Format A3 (Couleur) Recto = 0,40 €
Recto / Verso = 0,80 €
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision.

Compte rendu des EPCI

Communauté de Communes Gâtine et Choisses

Madame Christine LAVEAU rend compte du Conseil Communautaire qui s'est tenu le 22 septembre 2014.

Etait à l'ordre du jour :

- La prise de la compétence voirie.
- La mise en place d'une Délégation de Service Public concernant le multi accueil localisé sur la commune de Semblançay
- La modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Form-Ado, localisé à la Salle des 4 Vents.

- L'ouverture d'un ALSH extrascolaire le mercredi après-midi sur la Commune de Neuillé-Pont-Pierre, à titre expérimental, pour l'année scolaire 2014-2015.
- Le vote du règlement intérieur du conseil communautaire.
- La mise en place de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.
- La nomination d'un délégué suppléant au Pays Loire Nature.
- La présentation du rapport d'activités du service des déchets ménagers 2013
- L'appel à manifestation d'intérêt « centres bourgs ». Revitalisation du centre bourg de Neuillé Pont Pierre

Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas parce que les statuts de la communauté de communes ont été modifiés pour prendre la compétence voirie, que cette compétence sera forcément transférée.

Environnement

Monsieur Alain GAUTIER explique que concernant le rapport d'activités des déchets ménagers 2013, il en ressort que 22 ambassadeurs de tri sont passés dans tous les foyers du territoire pour distribuer un bac dont le volume est fonction de la composition du foyer.

Les papiers et emballages recyclables sont en légère baisse (2,34%) tandis que les ordures ménagères ont diminué entre 2012 et 2013 (-5,71 % soit – 138 t) en partie grâce à la prestation d'ambassadeurs de tri et aux nombreux composteurs distribués.

Commission Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse (PEEJ)

Madame Valérie BOUIN rend compte de la commission qui s'est déroulée le 9 septembre dernier. Lors de cette réunion ont été présentés les comités techniques de suivi de la compétence PEEJ et, il a été procédé à la désignation des élus au sein de ces comités.

Il y a donc 6 comités techniques :

- Comité technique d'attribution des places (multi-accueil) (Madame BOUIN représente la commune de Charentilly au sein de ce comité),
- Comité technique de multi-accueil,
- Comité technique RAM,
- Comité technique des ALSH,
- Comité technique jeunesse,
- Comité technique Parentalité.

Par ailleurs, une ligne de conduite sur la façon de travailler a été mise en place.

Un bilan a été dressé concernant les olympiades qui se sont tenues le 18 juillet dernier. Il y avait 180 enfants à BEAUMONT-LA-RONCE, cette manifestation est donc une réussite.

Madame BOUIN évoque par ailleurs, les modalités de fonctionnement de l'acheminement des enfants le mercredi midi vers l'ALSH de SEMBLANCAY, il y a 24 enfants de la Commune de Charentilly inscrits.

Monsieur le Maire, explique qu'en cas d'intempéries, concernant la circulation des bus, les familles seront prévenues directement par la Mairie (Elus et agents).

Enfin Madame BOUIN ajoute qu'une réunion est fixée le 18 novembre 2014 afin de travailler sur le projet éducatif communautaire. Ce projet vise à déterminer les actions qui vont être mises en place concernant les plus jeunes jusqu'aux adolescents. Ce projet sera soumis au vote du conseil communautaire en décembre 2014.

Finances

Monsieur Jacques BOULLENGER explique qu'au cours de cette commission, les différents Budgets communautaires ont été examinés. Concernant POLAXIS, la ligne de 100 000,00 € concernant les travaux de la fibre ne sera pas consommée.

Sur le Budget Général il a été constaté un dépassement de crédit de 10 000,00 € concernant les indemnités d'élus. Par ailleurs, il a été constaté un déficit de 6 000,00 € pour la Salle des 4 Vents, malgré l'abondement des 163 000,00 €.

Monsieur BOULLENGER précise que le Budget de la Salle des 4 Vents risque de finir l'exercice budgétaire avec un déficit de 170 000,00 €

Enfin, pour le Budget déchets ménagers il devrait y avoir un excédent qui pourrait permettre de ne pas augmenter la taxe sur l'exercice 2015.

Culture

Madame Muriel CHERUAU explique qu'il a été mis en place un partenariat avec la Commune de NEUVY-LE-ROI le 15 septembre 2014 dans le cadre de la mise en place du Festival "Femmes en campagne" qui se déroulera du 7 au 21 mars 2015.

Par ailleurs lors de la commission culture du 23 septembre 2014 ont été communiqués les chiffres liés à la mauvaise fréquentation.

20h15 : Arrivée de Monsieur Jean AGEORGES et de Monsieur Jacques MOTARD.

Voirie

Monsieur Jean AGEORGES rend compte de la commission voirie qui s'est tenue ce jour et, relate une interrogation qu'il a soulevée aux élus présents à cette commission. Il a demandé aux élus, s'ils avaient fait une projection budgétaire en mesurant l'impact du transfert de la compétence voirie sur leurs budgets communaux.

Monsieur Jacques BOULLENGER, pense qu'il serait plus raisonnable de baisser le Budget voirie et, de mettre en oeuvre une mutualisation des services.

SATESE 37

Madame Marie-Pierre CHUM explique qu'au niveau du SATESE il va être mis en place un partenariat afin de recenser tous les types d'assainissement non-collectif. A l'issue de ce recensement, les résultats seront consultables en ligne. Un identifiant et un code d'accès seront mis à disposition des communes.

Questions diverses

Rencontre Elus & ADO

Monsieur Ghislain GUYON et Madame Muriel CHERUAU relatent la rencontre qui s'est déroulée le samedi 4 octobre 2014 en Mairie. Il y avait peu de jeunes, une dizaine environ. Il en ressort qu'il y a eu des échanges et que plusieurs demandes de projets ont été soulevées.

ALSH

Monsieur le Maire explique qu'une trentaine d'enfants prennent le Bus.

Madame Muriel CHERUAU expose que c'est une des animatrices de la garderie de CHARENTILLY qui encadre les enfants dans le bus, car elle travaille également au centre de St Antoine le mercredi après-midi, donc les enfants ont un adulte référent.

Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale est ouverte depuis le 1er octobre 2014. Pour le moment, il y a peu d'affluence. Quelques soucis techniques ont été rencontrés notamment avec l'imprimante de La Poste, ce qui a empêché de faire des envois recommandés entre autre. Sinon tout semble se passer correctement.

Monsieur le Maire précise que compte tenu de la charge supplémentaire de travail dû à l'Agence Postale et à la cantine, l'organisation du service administratif pourrait-être modifiée.

Concours des villages Fleuris

Monsieur le Maire expose que l'attention particulière qui a été portée à notre fleurissement 2014 a payé. En effet cette année la Commune de Charentilly a obtenu 4 pétales. Monsieur le Maire a tenu à féliciter personnellement les agents techniques.

Bâtiment Mairie

Monsieur le Maire explique, qu'accompagné de Monsieur Jean AGEORGES de Monsieurr JEGOU architecte, ils ont rencontré Mme BARTHELEMY Architecte des bâtiments de France le 5 Septembre dernier. Cette réunion avait pour but de présenter le projet de reconstruction de la Mairie et de l'aménagement de ses abords. L'objectif de cette rencontre, visait à recueillir l'avis de l'ABF. Cette réunion s'est bien passée et a été constructive.

Cantine

Monsieur le Maire, fait une présentation en chiffre de la cantine :

Nombre de familles : 85

Nombres d'enfants inscrits : 115

Nombre de familles ayant accepté le prélèvement : 78

Repas des élus à la cantine

Monsieur le Maire explique que le repas a été arrêté à la date du 17 octobre 2014. Les élus s'étant inscrits, se rendront sur place dans la salle principale, pour partager le repas avec les enfants.

Mise en place d'un conteneur textile

Monsieur Alain GAUTIER explique que la Communauté de Communes Gâtine Choisilles propose de mettre en place un conteneur de récupération textile. Ce conteneur ne coûtera rien à la Commune, mais sera un apport de service pour la population. Il est proposé d'accepter cette proposition. Le conteneur sera positionné à côté du bac à verre au stade.

Compétence urbanisme

Monsieur le Maire expose que l'instruction des permis de construire ne se fera plus par les services de l'état à compter du 1er juillet 2015. En ce sens, la Communauté de Commune Gâtine et Choisilles devrait être notre interlocutrice. A ce jour rien n'est encore déterminé. Les derniers éléments à notre connaissance, font état d'un regroupement de plusieurs Communautés de Communes (Touraine Nord Ouest et/ou BOURGUEILLOIS). Monsieur le Préfet a émis l'hypothèse d'utiliser une structure déjà existante, à savoir le Pays Loire Nature. Le pays existe depuis 1998 et regroupe les communautés de Communes de Gâtine et Choisilles, TNO, et Racan. Le pays est également à l'origine du SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui est la base de notre PLU.

Mairie

Les fenêtres de la Mairie (provisoire) seront posées au cours de la semaine 43 soit du 20 au 24 octobre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire,

Patrick LEHAGRE